

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1900

6 septembre 2007

SOMMAIRE

Adilev Holding S.A.	91164	GDL Invest S.A.	91199
Affretlux S.A.	91157	Genus Holdings S.A.	91180
A.I. Investment S.A.	91164	Gerana Holdings S.A.	91155
A.I. Investment S.A.	91156	IFP Investment Management S.A.	91172
Ambrew S.A.	91161	Il Castello Dei Tre Ceri S.A.	91159
Argentina S.A.	91163	Immobilière Indépendance S.A.	91162
B.B Immo S.à r.l.	91157	Impulse	91159
Beram Holding S.A.	91164	Inter European Finance S.A.	91164
Blessings International Holding S.A.	91156	International Corporate Activities S.A. ..	91158
Bridlux S.A.	91158	Ixana S.A.	91162
British Vita (Lux IV) S.à.r.l.	91156	IXI Holding S.A.	91162
British Vita (Lux V) S.à.r.l.	91194	KLOOS, A.s.b.l.	91195
Carlita S.A.	91161	Kollwitz 51 S.à.r.l.	91200
Caventou Holding S.A.	91157	Lepi Mezz SV S.à r.l.	91172
Center Land S.A.	91154	Lux T.P. S.A.	91199
Center Land S.A.	91191	Nilkarnak S.A.	91160
Center Land S.A.	91200	NSR Holding S.A.	91163
Colombe Café S.à.r.l.	91186	Promotions Schmit et Peiffer, S.à r.l.	91160
Croisimer Finance S.A.	91155	Real Estate Development S.A.	91160
DENIBO Participations S.à r.l.	91155	Real Estate Development S.A.	91158
Einstein Investments Sàrl	91187	Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé "2RS"	91154
Elephant Holding S.A.	91191	Riviera Services S.A.	91154
ENB Midco 2 S.à.r.l.	91165	Sanael SCI	91197
Entreprise J.P. Becker S.A.	91200	S.C.I. H2JT	91191
Erbe Finance	91154	Service Industriel Luxembourg s.à r.l.	91161
ESS-LUX	91159	SES	91180
Eubro Holding S.A.	91161	Socalux S.A.	91159
Financial World Building S.à r.l.	91163	Société Civile Lerco	91192
Finanza E Sviluppo S.A.	91160	Sterling Sub Holdings S.A.	91199
Fin.Bra. S.A.	91157	Valdivia Financial S.A.	91163
Foyer de la Philatelie	91193	Walk 2 S.à r.l.	91158
Fricky S.A.	91156		

Riviera Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.817.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089141/2329/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03157. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Erbe Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 42.613.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERBE FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088965/4076/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02102. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Center Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 101.005.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007089142/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09949. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé "2RS", Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 94.494.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007088954/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08556. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

DENIBO Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull.

R.C.S. Luxembourg B 121.694.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007088950/6295/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09384. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Croisimer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.612.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007089247/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09529. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Gerana Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.859.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société GERANA HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 20 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel De Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Gert Jan Pieters, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- Stanislaus H.M. Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007088792/635/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

British Vita (Lux IV) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 318.692,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.581.

Par résolution signée en date du 29 juin 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 1^{er} juillet 2007.
- Nomination de Monsieur Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet au 1^{er} juillet 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088746/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07881. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070099038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

A.I. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, Am Bounert.
R.C.S. Luxembourg B 90.717.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091227/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11195. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070102312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Blessings International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 32.885.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091254/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09038. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Fricky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 48.861.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007090871/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11074. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070100963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Fin.Bra. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.204.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007090876/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11381. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

B.B Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 31.752.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TABERY & WAUTHIER

Signature

Référence de publication: 2007090872/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11076. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Affretlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewann.
R.C.S. Luxembourg B 81.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour AFFRETLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090883/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08997. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Caventou Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.474.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091230/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09014. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Walk 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 104.763.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091232/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11752. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007090874/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11129. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Bridlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 100.854.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007090865/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11156. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

INTERCORP S.A, International Corporate Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 10.548.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour le conseil d'administration

P. Schmit / L. Huby

Administrateur Directeur / Administrateur Directeur

Référence de publication: 2007090864/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11155. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Il Castello Dei Tre Ceri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4640 Differdange, 39, avenue d'Oberkorn.
R.C.S. Luxembourg B 73.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour IL CASTELLO DEI TRE CERI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090897/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07427. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070100942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

ESS-LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 112.794.

Le bilan abrégé au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007090870/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11069. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070100962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Socalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.683.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCALUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090868/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10850. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Impulse, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 67.083.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091167/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09936. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Finanza E Sviluppo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.378.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007090875/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11385. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007090873/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11132. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Promotions Schmit et Peiffer, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 7, rue de Hollenfels.
R.C.S. Luxembourg B 105.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour PROMOTIONS SCHMIT ET PEIFFER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090878/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08995. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Nilkarnak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 108.105.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091177/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09940. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Service Industriel Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8282 Kehlen, 24, rue de Keispelt.
R.C.S. Luxembourg B 30.898.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.
FIDUCIAIRE LATITUDES s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007090757/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06932. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Carlita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 37, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 99.508.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090639/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06730. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Ambrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 99.525.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de la société mère de droit belge INBEV, société anonyme, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090761/5441/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00121. - Reçu 82 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Eubro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.
R.C.S. Luxembourg B 99.256.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.
FIDUCIAIRE LATITUDES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007090624/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06941. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Immobilière Indépendance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.462.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour IMMOBILIERE INDEPENDANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090336/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Ixana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.385.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour IXANA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090247/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

IXI Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.184.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour IXI HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090249/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Financial World Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour FINANCIAL WORLD BUILDING SARL

Signature

Référence de publication: 2007090240/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02799. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Argentina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 53.019.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour ARGENTINA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090233/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08804. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

NSR Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 30.031.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090223/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10662. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Valdivia Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.982.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour VALDIVIA FINANCIAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090230/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02858. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Inter European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.383.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour INTER EUROPEAN FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090245/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02854. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070100333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

A.I. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, Am Bounert.
R.C.S. Luxembourg B 90.717.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091226/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11197. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070102313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Beram Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 15.745.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091257/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09022. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Adilev Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.556.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091258/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09019. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070101838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

ENB Midco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.083.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of June.

Before Ms Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ENB TOPCO 2 S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Company Registry,

here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on June 25, 2007.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of ENB MIDCO 2 S.à.r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.**Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.**B. Share capital - Shares****Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by ENB TOPCO 2 S.à.r.l.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Peter Gibbs, born on May 8, 1972 in Welwyn Garden City, United Kingdom, with professional address at 20 Southampton Street, London WC2E 7QH, United Kingdom.

- Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

- Alistair Boyle, born on June 13, 1976 in Glasgow, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinquième jour de juin.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ENB TOPCO 2 S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici dûment représentée par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ENB MIDCO 2 S.à.r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission

d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur

de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par ENB TOPCO 2 S.à.r.l.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Peter Gibbs, né le 8 mai 1972 à Welwyn Garden City (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne.

- Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

- Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Perrier, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15434. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007091463/5770/405.

(070102458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

IFP Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007091309/220/12.

(070101490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Lepi Mezz SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.082.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eight of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR, a company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, duly represented by Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris et de Luxembourg, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on 5 June 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LFPI MEZZ SV S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, «general meeting of shareholders» means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitization Law. It may in particular acquire or invest in loans, stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

3.4. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.5. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board or managers.

3.6. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.7. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.

Art. 4. Duration.

4.1 The duration of the Company is unlimited.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred shares (500), each share being in registered form and having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-). All shares have been subscribed and are fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Without prejudice to the provisions of articles 7 and 16 below, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Compartments. The board of managers may create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Securitisation Law.

9.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether shareholders or not, by any two managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

10.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

10.7 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.

IV. General meetings

Art. 13. General meetings of the shareholders of the Company.

13.1. If the Company is owned by a sole shareholder, such shareholder shall have all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders.

13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of shareholders may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of shareholders may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original, facsimile or email signature. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.3. Each share is entitled to one vote, except that with regard to shares which do not have an equal value, the voting rights attached to such shares shall be proportionate to the portion of the share capital represented by such shares of non equal value.

13.4. Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital of the Company. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Annual accounts.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and end on the 31st of December of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.

14.3. The accounts of Company shall be audited by an independent auditor to be appointed by the board of managers.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company as stated in the annual accounts, after deduction of general expenses and amortisation, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholders under the following conditions:

- (i) account statement, inventory or report are drawn up by the board of managers;
- (ii) these account statement, inventory or report show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as decided by the general meeting.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by them.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the applicable Company Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR, previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all of the five hundred shares by a contribution in cash for an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-). The above amount is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately following the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Cornelius Bechtel, Director, FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, born on 11 March 1968 in Emmerich, Rhein, Germany, as chairman;

- Mr Jérôme Balladur, Partner at Lazard Frères Banque, General Manager of LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, with professional address at 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, born on 5 July 1960 in Paris, France;

- Mr Gilles Etrillard, Partner at LAZARD FRERES BANQUE, Chairman of LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, with professional address at 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, born on 2 September 1957 in Talence, France.

2. The following person is appointed as independent auditor of the Company for a period of one (1) year:

- ERNST & YOUNG S.A., with registered office in L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 47.771.

3. The registered office of the Company is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

French version of the text:

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR, une société établie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris et de Luxembourg, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 Juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-dessus décrit, a requis le notaire instrumentant de prendre acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Une société à responsabilité limitée est établie sous la dénomination de LFPI MEZZ SV S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi sur les Sociétés) et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (ci-après la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance (tel qu'utilisé ci-après, le «conseil de gérance» désigne le gérant unique si ledit conseil n'est composé que d'un seul membre) de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (tel qu'utilisé ci-après, l'«assemblée générale des associés» désigne l'associé unique si il n'a pas plus d'un associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans le cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser tout type de transaction de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation. Elle peut en particulier acquérir ou investir dans des créances, parts sociales, actions ou autres titres, obligations, certificats de

dépôt ou autres instruments de dette et plus généralement tout titre et instrument financier émis par une entité privée ou publique.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique et pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de dette ou de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société.

3.3 La Société pourra consentir des garanties et octroyer des cautions, hypothèques ou tous autres types de sûreté sur tout ou partie de ses actifs dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4 La Société pourra librement disposer de, et céder, ses actifs aux conditions établies par le conseil de gérance.

3.5 La Société pourra, d'une manière générale, utiliser toute technique et tout instrument lié à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6 La Société pourra accomplir toute opération commerciale ou financière qui directement ou indirectement se rattache à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, chacune sous forme nominative et d'une valeur pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-). Toutes les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sans préjudice des dispositions des articles 7 et 16 ci-dessous, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales émises.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une personne unique qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

Art. 7. Compartiments. Le conseil de gérance pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Sauf disposition contraire dans la résolution du conseil de gérance créant un tel compartiment, chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment et *sana cause* (ad nutum).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tout pouvoir pour accomplir et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et aux dispositions de la Loi sur la Titrisation.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants quelconques de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans la convocation.

10.2. Il sera remis à tous les gérants, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, une convocation par écrit pour toute réunion du conseil de gérance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, en original, par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'un procès-verbal identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de deux gérants quelconques de la Société ou par la ou les signature(s) simple ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. de ces Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec ces Statuts et les lois applicables.

IV. Assemblée générale

Art. 13. Assemblée générales des associés de la Société.

13.1 Si la Société est détenue par un associé unique, cet associé exercera tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés.

13.2 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par fax ou courrier électronique. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés en désignant par écrit que ce soit par courrier, par télégramme, télex, fax ou courrier électronique, une autre personne ou entité comme son mandataire.

13.3 Chaque part sociale donne droit à un vote, mais pour les parts sociales de valeur inégale, les droits de vote attachés à ces parts sociales doivent être proportionnels à la quotité du capital social que représente ces parts sociales de valeur inégale.

13.4. Les décisions collectives relatives à des questions intéressant généralement la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Comptes annuels.

14.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des actifs et passifs de la Société et un compte des pertes et profits.

14.3. Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprise indépendant désigné par le conseil de gérance.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société tels qu'inscrits dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux et amortissements, constituent le bénéfice net de la Société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur les bénéfices nets annuels de la Société qui sera affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Le conseil de gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable, inventaire ou rapport est dressé par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés dans un délai de deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, à la fin de l'exercice social, les acomptes sur dividendes qui sont payés sont plus importants que les bénéfices distribuables, les associés rembourseront le surplus à la Société.

15.3. L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces aux conditions fixées par l'assemblée générale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation sera accomplie par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf si il en est autrement prévu dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Disposition générale

Pour tous les points non expressément réglés dans les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription-Libération

Les Statuts étant ainsi établis, LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cinq cents parts sociales par un versement en espèce d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-). Le montant susmentionné est actuellement à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - M. Cornelius Bechtel, Directeur, FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Rhein, Allemagne, comme président;
 - M. Jérôme Ballardur, Associé à Lazard Frères Banque, Directeur Général de LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, ayant son adresse professionnelle au 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, né le 5 juillet 1960 à Paris, France;
 - M. Gilles Etrillard, Associé à LAZARD FRERES BANQUE, Président de LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, ayant son adresse professionnelle au 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, né le 2 septembre 1957 à Talence, France.
2. L'entité suivante est nommée comme réviseur d'entreprises de la Société pour une période de un (1) an:
 - ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activités Syrdall, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.
3. Le siège social de la Société est fixé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Mantot, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007. LAC/2007/13110. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

P. Serres.

Signée par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, momentanément absent.

Référence de publication: 2007091466/5770/425.

(070102456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Genus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.685.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29 juin 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- Gunnar Jonsson, né le 7 décembre 1960 à Kopavogur en Islande, et résidant à Holahjalla 12, IS 200 Kopavogur, en Islande.

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour GENUS HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088821/1021/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

SES, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.267.

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES, ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.267, constituée suivant acte notarié du 16 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 31 juillet 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné du 5 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur René Steichen, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Diekirch qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Margue, Vice-président, CORPORATE & LEGAL AFFAIRS (SES), demeurant à Contern.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Oliver Huth, Legal Counsel (SES), demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Carlo Matagne, fondé de pouvoir principal (BCEE), demeurant à Reckange/Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Liste de présences, quorum et adoption de l'ordre du jour.
2. Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs.
3. Election de deux administrateurs supplémentaires.
4. Adaptation des statuts au nouveau contrat de concession signé entre SES ASTRA et le Gouvernement luxembourgeois (article 5).
5. Suppression de toute référence aux actions de la catégorie C dans les statuts (articles 4, 5, 7, 9, 10, 12, 25, 32, 33).
6. Modifications mineures, notamment pour mettre les statuts en conformité avec les décisions prises sous les points 4 et 5.
7. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences; cette liste de présences, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau.

III. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 7 juin 2007.

IV. Qu'il résulte de la liste de présences que sur les cinq cent trente-trois millions trois cent soixante-treize mille quatre cent cinq (533.373.405) actions représentant l'intégralité du capital social, 355.242.555 actions de la catégorie A et 177.791.135 actions de la catégorie B, soit plus de la moitié des actions de la catégorie A et de la catégorie B sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

V. Qu'en conséquence, la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que le point 3 à l'ordre du jour a été repris dans un procès-verbal sous-seing privé.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la Société au nouveau contrat de concession signé entre SES ASTRA, une société anonyme, ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.589 et le Gouvernement luxembourgeois.

Deuxième résolution

Suite à l'annulation par la Société des titres détenus précédemment par le GROUPE GENERAL ELECTRIC, plus aucune action de la catégorie C n'est émise.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de supprimer toute référence aux actions de la catégorie C dans les statuts de la Société et de supprimer l'article 7 des statuts de la Société.

L'assemblée générale décide en outre de procéder à quelques modifications minimales découlant de la première et de la deuxième résolution, ainsi que de la suppression de l'article 7 des statuts de la Société.

L'assemblée générale décide par conséquent de procéder à une renumérotation des articles et de tous les renvois éventuels aux articles des statuts de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les articles 4, 5, 8, 9, 11, 24, 31 et 32 sont modifiés comme suit:

« **Art. 4. Capital Social. (premier et deuxième paragraphe).** La Société a un capital souscrit de six cent soixante-six millions sept cent seize mille sept cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 666.716.756,25) représenté par cinq cent trente trois millions trois cent soixante treize mille quatre cent cinq (533.373.405) actions sans désignation de valeur nominale. Le capital est divisé en trois cent cinquante-cinq millions cinq cent quatre-vingt deux mille deux cent soixante-dix (355.582.270) actions de la catégorie A («Actions A») et cent soixante-dix-sept millions sept cent quatre-vingt onze mille cent trente-cinq (177.791.135) actions de la catégorie B («Actions B»).

Les actions des catégories A et B constituent des catégories différentes d'actions mais prenant rang pari passu sauf dans les cas spécifiquement indiqués ci-après.

Art. 5. Forme des Actions - Restrictions à la propriété des Actions - Transfert des Actions. Toutes les Actions, qu'elles soient de la catégorie A ou de la catégorie B (ci-après collectivement les «Actions»), sont exclusivement nominatives.

Aucun actionnaire de la catégorie A ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 20% (vingt pour cent), 33% (trente-trois pour cent) ou 50% (cinquante pour cent) des Actions de la Société sans avoir obtenu l'accord préalable de l'Assemblée Générale suivant la procédure décrite ci-dessous. Cette limite sera calculée en prenant en considération les Actions de toutes les catégories détenues par l'actionnaire de la catégorie A: elle ne s'appliquera pas aux actionnaires émettant des certificats fiduciaires en accord avec la Société.

Un actionnaire ou un actionnaire potentiel qui envisage d'acquérir par n'importe quel moyen, directement ou indirectement, plus de 20%, 33% ou 50% des Actions de la Société (la Partie Demanderesse) doit en informer le Président du Conseil d'Administration de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration informe aussitôt le Gouvernement de l'acquisition envisagée à laquelle le Gouvernement peut s'opposer sur base de critères relevant de l'intérêt public endéans les trois mois suivant l'information.

Au cas où le Gouvernement ne s'oppose pas à une telle intention, le Conseil convoquera une Assemblée Générale Extraordinaire qui pourra décider par une majorité prévue à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée, sur les sociétés commerciales, d'autoriser la Partie Demanderesse d'acquérir plus de 20%, 33% ou 50% des Actions. Si la Partie Demanderesse est un actionnaire de la Société, elle peut participer à l'Assemblée et est incluse dans le quorum sans pour autant participer au vote.

Au cas où le seuil ou les restrictions prévus aux alinéas précédents seraient enfreints par une personne ou un groupe de personnes agissant de concert ou sous le contrôle d'une personne, la propriété des Actions au-dessus du seuil ou en violation de la restriction concernée sera inopposable à la Société, et aucun droit, ni même le droit de vote ou le droit aux dividendes et autres distributions, ne sera reconnu à ces Actions. Pour l'application de cette disposition, il n'est pas tenu compte du mode d'acquisition de la propriété.

Toute inscription au registre des actionnaires d'une attribution ou d'un transfert d'Actions contraire aux stipulations du présent article 5 sera refusée par le Conseil.

En cas de constatation d'une violation du seuil ou d'une restriction de propriété et sans préjudice de tout autre droit, la Société en avisera par lettre recommandée l'actionnaire inscrit ou, le cas échéant, la personne ayant sollicité son inscription au registre des actionnaires. La personne concernée bénéficiera d'un délai d'un mois à partir de la date d'envoi de l'avis pour réduire respectivement céder sa propriété. A défaut, la Société peut procéder soit au rachat des Actions concernées soit à leur vente à un ou plusieurs acquéreurs. En cas de cotation des Actions (ou de certificats fiduciaires émis relativement à ces Actions) à une ou plusieurs bourses, la vente sera faite à la bourse choisie par la Société. A défaut de cotation elle se fera de gré à gré. Si les Actions concernées ne sont pas cotées directement en bourse mais indirectement par l'intermédiaire de certificats fiduciaires, la Société pourra aussi transférer les Actions concernées aux fiduciaires contre émission de certificats fiduciaires et procéder au rachat ou à la vente de ces certificats suivant les modalités décrites ci-avant.

Le produit net revenant à la personne dont les actions ont été rachetées, vendues ou mises en fiducie en application du présent article, sera égal à 75% (soixante-quinze pour cent) du cours de bourse moyen le jour du rachat de la bourse ayant le plus grand volume d'échange des Actions ou des certificats fiduciaires à ce jour ou du prix obtenu en bourse pour la vente des Actions ou des certificats fiduciaires ou, à défaut de cotation des Actions, de la valeur intrinsèque de celles-ci au jour du rachat ou de la vente telle qu'établie par le réviseur d'entreprises de la Société, le tout déduction faite des frais et dépenses encourus par la Société en relation avec la vente, le rachat ou la mise en fiducie effectués. La somme en question sera tenue à la disposition de la personne concernée sans qu'elle ne soit susceptible de porter intérêt. Le solde reste acquis à la Société.

Nonobstant ce qui précède, la propriété des certificats fiduciaires émis avec l'accord de la Société ne sera pas considérée comme une détention directe ou indirecte d'Actions au sens du second paragraphe du présent article à moins que le propriétaire desdits certificats ne demande au fiduciaire de lui transférer les Actions sous-jacentes aux certificats ou ne donne au fiduciaire des instructions concernant l'exercice du droit de vote rattaché aux Actions sous-jacentes ou ne demande au fiduciaire d'émettre en sa faveur une procuration lui permettant de voter pour les actions sous-jacentes.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital - Droit de Souscription Préférentiel. (ancien article 9). Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée prise de la manière prescrite pour la modification des Statuts.

En cas d'augmentation du capital social de la Société par apport soit en nature soit en numéraire, les actionnaires de la catégorie B disposent d'un droit préférentiel de souscription pour des actions supplémentaires de la catégorie B afin que le rapport d'une action de la catégorie B pour deux actions émises de la catégorie A soit maintenu à tout moment.

Au moins 20 jours ouvrables avant l'émission d'actions susmentionnée, la Société doit envoyer une notice écrite aux détenteurs d'Actions B, et aux détenteurs d'Actions A pourvu qu'ils aient des droits préférentiels de souscriptions légaux afférents à cette émission (par télécopie suivie d'une lettre) qui mentionnera, dans la mesure du possible, (i) le nombre d'actions nouvelles qui seront émises, (ii) le prix de souscription proposé et l'offre à ces actionnaires de souscrire des actions nouvelles au prix effectif par action auquel les actions émises ont été placées (le «Prix Effectif») ou en cas de détenteurs d'Actions B 40% du Prix Effectif, sous réserve cependant que si la Société propose l'émission d'actions pour une contrepartie qui consiste en tout ou partie en une contrepartie autre que numéraire, le Prix Effectif sera égal à la part en numéraire de la contrepartie plus un montant égal à la valeur marchande effective de la contrepartie autre qu'en numéraire à ce moment donné tel que déterminé en vertu de la loi applicable. Les droits de souscription peuvent être exercés par écrit, en tout ou partie, par les actionnaires détenteurs d'Actions B et par les actionnaires détenteurs d'Ac-

tions A pour le cas où ils disposeraient de droits préférentiels de souscription légaux afférents à cette émission, par une acceptation écrite endéans la période prévue dans une telle notice et qui ne pourra en aucun cas être inférieure à dix jours ouvrables. La non acceptation de l'offre dans les délais vaut renonciation aux droits de souscription. Les Actions B sont émises chaque fois à un prix d'émission de 40% (quarante pour cent) du prix d'émission des Actions A.

Article 9. Conseil d'Administration. (ancien article 10). B) Le Conseil sera composé d'un nombre d'administrateurs, nommés sur base d'une liste de candidats soumis par le Comité de Nomination et représentant les actionnaires de la catégorie B, égal à un tiers du nombre total des membres du Conseil (toute fraction étant arrondie vers le nombre le plus proche), et d'un nombre d'administrateurs nommés sur la base d'une liste de candidats soumis par le Comité de Nomination et représentant les actionnaires de la catégorie A, égal à la différence entre le nombre total des administrateurs et les administrateurs représentant les actionnaires de la catégorie B.

Art. 11. Présidence du Conseil. (ancien article 12). Le Conseil élit parmi ses membres un Président. Il désigne ensuite deux Vice-Présidents dont un est choisi parmi les administrateurs proposés par les actionnaires de la catégorie A et un est choisi parmi les administrateurs proposés par les actionnaires de la catégorie B.

Art. 24. Délibérations de l'Assemblée Générale. (ancien article 25). L'Assemblée ne peut délibérer valablement que si la moitié des Actions de la catégorie A et la moitié des Actions de la catégorie B sont représentées. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée sera convoquée une nouvelle fois dans les formes prévues par les statuts et pourra délibérer quel que soit le nombre d'Actions représentées.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité simple des voix exprimées, sauf si les présents statuts ou la loi en disposent autrement.»

Art. 31. Paiement des dividendes. (ancien article 32). L'assemblée générale décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 31 des statuts de la Société.

Art. 32. Dissolution. (ancien Article 33). (deuxième paragraphe). Après paiement et apurement de l'ensemble des engagements, le produit net disponible est distribué aux actions des catégories A et B de telle façon que le paiement sur une action de la catégorie B est égal à 40% (quarante pour cent) du paiement sur une action de la catégorie A.»

Les résolutions relevant du point 4 à l'ordre du jour ont été adoptées avec 526.003.996 voix pour, 853.521 voix contre et 1.363.614 abstentions.

Les résolutions relevant du point 5 à l'ordre du jour ont été adoptées avec 528.221.031 voix pour et 100 voix contre.

Les résolutions relevant du point 6 à l'ordre du jour ont été adoptées avec 527.860.921 voix pour et 360.210 voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Betzdorf, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of SES, a société anonyme having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 81 267, incorporated pursuant to a notarial deed on 16 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 591 of 31 July 2001 and of which the articles of incorporation have last been amended by a notarial deed of the undersigned notary on 5 April 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened at ten thirty a.m. with Mr. René Steichen, Chairman of the Board of Directors, residing in Diekirch in the chair, who appointed as secretary Mr. Pierre Margue, Vice-President, Corporate & Legal Affairs (SES), residing in Contern.

The extraordinary general meeting elected as scrutineers:

- M. Oliver Huth, Legal Counsel (SES), residing in Luxembourg;
- M. Carlo Matagne, fondé de pouvoir principal (BCEE), residing in Reckange/Mersch.

The board having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

That the present extraordinary general meeting has the following agenda:

Agenda:

1. Attendance list, quorum and adoption of the agenda.

2. Nomination of a secretary and of two scrutineers.
3. Election of two additional Board members.
4. Adaptation of the Company's articles of incorporation to the new Concession Agreement signed between SES ASTRA and the Luxembourg Government (article 5).
5. Deletion of all reference to the existence of C-shares in the Company's articles of incorporation (articles 4, 5, 7, 9, 10, 12, 25, 32, 33).
6. Minor modifications of the articles of incorporation, in particular to adapt them to the decisions taken under agenda items 4 and 5.
7. Miscellaneous.

II. That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed *ne varietur* by the members of the board.

III. That all shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by registered mail to the shareholders on 7 June 2007.

IV. That it results from the attendance list that out of the five hundred thirty-three million three hundred seventy-three thousand four hundred five (533,373,405) shares representing the entire share capital, 355,242,555 shares of class A and 177,791,135 shares of class B, that is to say more than fifty per cent of the shares in Class A and in Class B taken together, are present or represented at the present general meeting.

V. Consequently, the present general meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

VI. That the 3 item on the agenda has been duly stated in private seal minutes.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to adapt the articles of incorporation of the Company to the new concession agreement signed between SES ASTRA, a société anonyme, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 22 589 and the Luxembourg Government.

Second resolution

Following the cancellation by the Company of the shares previously held by the GENERAL ELECTRIC GROUP, no class C shares are issued anymore.

As a consequence, the general meeting resolves to delete all reference to class C shares in the articles of incorporation of the Company and to delete article 7 of the articles of incorporation of the Company.

The general meeting further resolves to proceed to minor amendments following the first and the second resolution as well as the deletion of article 7 of the articles of incorporation of the Company.

As a consequence, the general meeting resolves to proceed to a renumbering of the articles and of all cross references, if any, in the articles of incorporation of the Company.

Third resolution

Following the foregoing resolutions, articles 4, 5, 8, 9, 11, 24, 31 and 32 are amended as follows:

« **Art. 4. Corporate Capital. (first and second paragraph).** The Company has a subscribed share capital of six hundred sixty-six million seven hundred sixteen thousand seven hundred fifty six point 25.- euros (EUR 666,716,756.25) represented by five hundred thirty-three million three hundred seventy three thousand four hundred five (533,373,405) shares with no par value. The share capital is divided in three hundred fifty-five million five hundred eighty-two thousand two hundred seventy (355,582,270) shares of Class A («A shares») and one hundred seventy seven million seven hundred ninety one thousand one hundred thirty five (177,791,135) shares of Class B («B shares»).

The shares of Classes A and B shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

Art. 5. Form of Shares - Restrictions on the Ownership and Transfer of Shares. All shares of Class A and shares of Class B (collectively, the «Shares») are exclusively registered shares.

No shareholder of class A may hold, directly or indirectly, more than 20% (twenty per cent), 33% (thirty-three per cent) or 50% (fifty per cent) of the Company's Shares unless he has obtained prior approval from the Meeting of Shareholders in accordance with the procedure described here below. Such limit shall be calculated by taking into account the Shares of all classes held by a shareholder of Class A; it shall not apply to the shareholders issuing fiduciary certificates in agreement with the Company.

A shareholder or a potential shareholder who envisages to acquire by whatever means, directly or indirectly, more than 20%, 33% or 50% of the Shares of the Company (a «Demanding Party») must inform the Chairperson of the Board of the Company of such intention.

The Chairperson of the Board shall forthwith inform the Government of the envisaged acquisition which may be opposed by the Government within three months from such information should the Government determine that such acquisition would be against the general public interest.

In case of no opposition from the Government, the Board shall convene an Extraordinary Meeting of Shareholders which may decide at a majority provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915, as amended, regarding commercial companies, to authorize the Demanding Party to acquire more than 20%), 33% or 50%) of the Shares. If the Demanding Party is a shareholder of the Company, it may attend the general meeting and will be included in the count for the quorum but may not take part in the vote.

In the event of a breach of the ownership threshold or restrictions provided for in the above paragraph by a person or a group of persons acting together or under the control of one person, the ownership of Shares above the threshold or in breach of the relevant restriction may not be enforced vis-à-vis the Company, and no right, including voting rights or entitlements to dividends and other distributions shall be recognized to such Shares. For the purposes of this provision, the method of acquisition of the Shares shall be irrelevant.

The Board must refuse any inscription into the shareholders' register of any allotment or transfer of Shares which would be contrary to the provisions in this Article 5.

In the event of ascertainment of a breach of the ownership threshold or restrictions and notwithstanding any other right, the Company shall notify the shareholder of record by registered mail or, if applicable, the person having requested the registration into the shareholders' register. The relevant person shall benefit from a period of one month from the mailing date of the notification to reduce, by transfer or otherwise, his ownership. Failing that the Company may either proceed to the redemption of the relevant Shares or to their sale to one or several buyers. In the event of a listing of the Shares (or fiduciary certificates issued in respect of the Shares) on one or more stock exchanges, the sale shall be done on a stock exchange chosen by the Company. In the absence of a listing on a stock exchange, the sale shall be done by mutual agreement. If the relevant Shares are not listed directly but indirectly through fiduciary certificates, the Company may also transfer the relevant Shares to the fiduciary against the issuance of fiduciary certificates and proceed to the redemption or the sale of such certificates in accordance with the terms described above.

The net proceeds attributable to the person whose Shares have been redeemed, sold or put into a fiduciary arrangement in accordance with this Article 5, shall be equal to 75% (seventy five percent) of the stock exchange mid-market price on the date of the redemption on the stock exchange with the greatest volume in trading of Shares or fiduciary certificates on such date or of the stock exchange price obtained for the sale of the Shares or of the fiduciary certificates, or, in the absence of a listing of the Shares, of their book value on the date of the redemption or sale as determined by the auditor of the Company, after deduction of the costs and expenses incurred by the Company in connection with the sale, the redemption or the fiduciary arrangement. The relevant amount shall be made available to the relevant person and shall not bear interest. The balance remains vested to the Company.

Notwithstanding the above, the ownership of fiduciary certificates issued with the agreement of the Company shall not be considered as a direct or indirect holding of Shares for the purposes of the second paragraph of this Article 5 unless the holders of such certificates request the fiduciary to transfer the Shares underlying the certificates or give instructions to the fiduciary in connection with the exercise of the voting rights attached to the underlying Shares or ask the fiduciary to issue in his favour a proxy form allowing him to vote for the underlying Shares.»

Art. 8. Increase and Reduction of Capital - Preferential Subscription Right. (former article 9). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Meeting in accordance with the procedure set forth for the amendment of the Articles of Incorporation.

In case of an increase of the share capital of the Company by a contribution that is either in kind or in cash, the shareholders of class B have a preferential subscription right for additional shares of Class B in order for the proportion of one issued share of Class B for two issued shares of Class A to be maintained at all times.

At least 20 business days prior to the issue of shares as described above, the Company shall send a written notice to the holders of shares of Class B and, to the extent that they have statutory preferential rights with respect to such issue, the holders of shares of Class A, (by facsimile followed by mail), which shall specify, to the extent practicable, (i) the number of new shares to be issued and (ii) the proposed subscription price, and offer to such holders to subscribe for new shares at the actual per share price at which such issuance of shares were sold (the «Actual Price») or, in the case of the holders of shares of Class B, 40% (forty percent) of the Actual Price; provided, however, that if the Company proposes the issuance of shares for consideration consisting in whole or in part of consideration other than cash, the Actual Price shall be equal to the cash portion of such consideration plus an amount equal to the then fair market value of such non cash consideration as determined in accordance with applicable law. The subscription rights may be exercised, in whole or in part, by the holders of shares of Class B and, to the extent they have statutory preferential rights with respect to such issue, the holders of shares of Class A by their acceptance in writing within the time period set forth in such notice, which in no event shall be less than ten business days. The failure to accept such offer within such period shall be deemed a waiver of the relevant subscription rights.

The shares of Class B are issued each time for an issuing price equal to 40% (forty percent) of the issuing price of a share of Class A.

Art. 9. Board. (former article 10). B) The Board shall be composed of a number of Directors, based on a list of candidates submitted by the Nomination Committee and representing the shareholders of class B, that is equal to one third of the total number of members of the Board (rounded to the nearest whole number) and a number of Directors, based on a list of candidates submitted by the Nomination Committee and representing the shareholders of class A, that is equal to the difference between the total number of Directors and the number of Directors representing the shareholders of Class B.

Art. 11. Chairperson of the Board. (former article 12). The Board shall elect from among its members a Chairperson. The Board shall further choose two vice-chairpersons of the Board one of whom shall be chosen from among the Directors nominated by the shareholders of class A and one from among the Directors nominated by the shareholders of class B.

Art. 24. Deliberations of the Meeting. (former article 25). The Meeting may deliberate validly only if at least half of the shares of Class A and at least half of the shares of Class B are represented. In the event that the requested quorum shall not be reached, the Meeting will be reconvened, in accordance with the forms prescribed by the Articles of Incorporation, and may validly deliberate without consideration of the number of represented shares.

The resolutions of the Meeting are adopted by a simple majority of the votes expressed, except if otherwise provided for by these Articles of Incorporation or by law.»

Art. 31. Payments of dividends. (former article 32). The general meeting resolves to delete the second paragraph of article 31 of the articles of incorporation of the Company.

Art. 32. Dissolution. (former article 33). (second paragraph). After payment or discharge of all liabilities, the net proceeds shall be distributed to the shares of Classes A and B so that the payment on one share of Class B equals 40% (forty percent) of the payment on one share of Class A.»

The resolutions relating to point 4 of the agenda have been passed by 526,003,996 votes for and 853,521 votes against and 1,363,614 abstentions.

The resolutions relating to point 5 of the agenda have been passed by 528,221,031 votes for and 100 votes against.

The resolutions relating to point 6 of the agenda have been passed by 527,860,921 votes for and 360,210 votes against.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Betzdorf, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: R. Steichen, P. Margue, O. Huth, C. Matagne, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. LAC/2007/16304. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007089205/7241/345.

(070099572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Colombe Café S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 49, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 103.499.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089135/4472/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10702. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Einstein Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 129.939.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of July,
Before Us Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

1.- GLENTREE INVESTMENTS LIMITED, with registered office in Gibraltar, Gibro House, 4 Giro's Passage, registered at the «Gibraltar Registrar of Companies» under number 98539,

here represented by Mr Alain Lorang, attorney at law, residing professionally in L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

by virtue of a proxy under private seal given on 9 May 2007,

which proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

2.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., a «société anonyme holding», with registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 81,795,

represented by its chairman of the board, Mr. Alain Lorang, previously named.

Said appearing parties, represented as stated hereabove, have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed between the owners of the shares created hereinafter and of all those that may be created subsequently a limited liability company, to be governed by the corresponding legislation and by the present memorandum and articles of association.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The object of the corporation is also the possession and administration of real estate situated in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as abroad.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The name of the company shall be EINSTEIN INVESTMENTS SARL, limited liability company.

Art. 4. The company shall be formed for an unlimited duration. Such duration shall commence on the date of its constitution.

Art. 5. The registered office shall be established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place by common agreement between the partners.

Art. 6. The company capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.00) each.

The one hundred (100) shares in the company have been subscribed as follows:

1.- GLENTREE INVESTMENTS LIMITED, with registered office in Gibraltar, Gibro House, 4 Giro's Passage, ninety-four shares	94
2.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., with registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, six shares	6
Total: one hundred shares	100

All the shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is as of now freely available to the company, and the partners acknowledge that this is so.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by the death, prohibition, bankruptcy or insolvency of either of the partners.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Exceptionally, the first financial year shall commence on the date of the constitution of the company and end on the thirty-first day of December two thousand and seven.

Art. 14. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 15. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The balance sheet surplus, after deduction of the charges incumbent on the company, amortisation and depreciation considered necessary or worthwhile by the partners, shall constitute the company's net profits.

After payment into the statutory reserve, the balance shall be freely at the disposal of the meeting of the partners.

Art. 17. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 18. For all matters not covered by the present memorandum and articles of association, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Evaluation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of its constitution is valued at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.00).

Extraordinary general meeting

Thereupon the partners, representing the entire capital of the company, held an extraordinary general meeting and unanimously adopted the following resolutions:

1.- The number of managers is set at two.

2.- Are appointed as managers for an unlimited period:

a) Mr. Idrees Rafiq, businessman, born in Lahore (Pakistan), on 22 March 1962, residing in GB-Newcastle-upon-Tyne NE1 4PF, 17, Leazes Park Road,

b) FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH., with registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 81,795, represented by its chairman of the board, Mr. Alain Lorang, attorney at law, residing professionally in L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

The Company will be bound by the sole signature of any one of its managers.

3.- The address of the company is fixed at L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den vierten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

1.- GLENTREE INVESTMENTS LIMITED, mit Sitz in Gibraltar, Gibro House, 4 Giro's Passage, eingeschrieben im «Gibraltar Registrar of Companies» unter der Nummer 98539,

hier vertreten durch Herrn Alain Lorang, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-2551 Luxemburg, 41, avenue du 10 Septembre,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 9. Mai 2007,

welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derjenigen einregistriert zu werden,

2.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH., Holdingaktiengesellschaft, mit Sitz in L-1411 Luxemburg, 2, rue des Dahlias, eingeschrieben im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 81.795,

vertreten durch ihren Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Herrn Alain Lorang, vorgenannt.

Diese Komparentinnen, vertreten wie hiervor erwähnt, haben den Notar ersucht, die Satzung der zwischen ihnen zu gründenden Gesellschaft wie folgt festzulegen:

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Eigentümern der nachstehend gegründeten und aller zu einem späteren Zeitpunkt zu schaffenden Anteile, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) errichtet, die den Bestimmungen der diesbezüglichen Gesetzgebung und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in jedweder Form an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls sämtliche Patente und alle sonstigen Rechte, die mit diesen Patenten verbunden sind oder sie zu ergänzen vermögen, erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann namentlich Wertpapiere jeglicher Art mittels Einlage, Zeichnung, Option, Kauf oder sonstwie erwerben und diese mittels Verkauf, Tausch, Abtretung, oder auf andere Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann angeschlossenen Unternehmen und sonstigen Gesellschaften, in denen sie ein direktes oder indirektes Interesse besitzt, Darlehen gewähren.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck den Besitz und die Verwaltung von sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus sämtliche gewerblichen, industriellen oder finanziellen Geschäfte im Zusammenhang mit beweglichen oder unbeweglichen Vermögenswerten, tätigen, welche ihren Gesellschaftszweck zu fördern vermögen.

Art. 3. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet EINSTEIN INVESTMENTS SARL, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 4. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet. Diese Dauer läuft ab Gründungsdatum.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg festgelegt.

Er kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), eingeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,00).

Die hundert (100) Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1.- GLENTREE INVESTMENTS LIMITED, mit Sitz in Gibraltar, Gibro House, 4 Giro's Passage, vierundneunzig Anteile	94
2.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH., mit Sitz in L-1411 Luxemburg, 2, rue des Dahlias, sechs Anteile	6
Total: hundert Anteile	100

Sämtliche Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) der Gesellschaft fortan zur freien Verfügung steht, was die Gesellschafterinnen bestätigen.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei zwischen den Gesellschaftern abtretbar. Die Anteilsübertragung inter vivos an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung sämtlicher Gesellschafter.

Art. 8. Das Ableben, der Verlust der Geschäftsfähigkeit, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirken in keiner Weise die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 9. Es ist den persönlichen Gläubigern, Anspruchsberechtigten oder Erben eines Gesellschafters nicht gestattet, aus welchem Grunde auch immer Siegel auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft anlegen zu lassen.

Art. 10. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, die Gesellschafter sein können oder nicht; sie werden von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt und sind jederzeit durch sie abberufbar.

Die Ernennungsurkunde legt den Umfang der Befugnisse und die Dauer der Amtszeit des/der Geschäftsführer(s) fest.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an der kollektiven Beschlussfassung teilhaben, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Anteile. Er besitzt die gleiche Anzahl von Stimmen wie er Gesellschaftsanteile innehat und kann sich rechtsgültig durch eine mit einer Sondervollmacht ausgestattete Person in den Sitzungen vertreten lassen.

Art. 12. Der/die Geschäftsführer geht/gehen aufgrund seiner/ihrer Funktion keinerlei persönliche Verpflichtung hinsichtlich der von ihm/ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verbindlichkeiten ein.

Art. 13. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Gründungsdatum der Gesellschaft und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendsieben.

Art. 14. Jedes Jahr zum einunddreißigsten Dezember werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Art. 15. Das Inventar und die Bilanz stehen den Gesellschaftern zwecks Einsichtnahme am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung.

Art. 16. Der Bilanzüberschuss, abzüglich der der Gesellschaft obliegenden Abgaben und der von den Gesellschaftern für erforderlich oder zweckmäßig erachteten Abschreibungen und Wertminderungen, bildet den Nettogewinn der Gesellschaft.

Nach Zuführung an den gesetzlichen Reservefonds steht der Saldo der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator(en), die Gesellschafter sein können oder nicht, und von den Gesellschaftern bestellt werden, die ebenfalls ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen.

Art. 18. Für alle nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehenen Punkte verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen, welchen sie sich unterwerfen.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Auslagen, Vergütungen oder Lasten gleichweicher Art, die der Gesellschaft auferlegt werden oder ihr aufgrund ihrer Gründung entstehen, wird auf eintausendsiebenhundert Euro (EUR 1.700,00) veranschlagt.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Daraufhin sind die Gesellschafterinnen, welche die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammengetreten und haben einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.

2.- Zu Geschäftsführern für einen unbegrenzten Zeitraum werden ernannt:

a) Herr Idrees RAFIQ, Geschäftsmann, geboren in Lahore (Pakistan), am 22. März 1962, wohnhaft in GB-Newcastle-upon-Tyne NE1 4PF, 17, Leazes Park Road,

b) FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., Holdingaktiengesellschaft, mit Sitz in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, eingeschrieben im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 81.795, vertreten durch ihren Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Herrn Alain Lorang, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Die Gesellschaft ist rechtskräftig gebunden durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers.

3.- Der Gesellschaftssitz wird in L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, festgelegt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Antrag der Komparentinnen in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde; auf Antrag der gleichen Komparentinnen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, hat der vorgenannte Vertreter der Komparentinnen, dem Notar mit Namen, Stand und Adresse bekannt, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, LAC/2007/16771. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxembourg, den 25. Juli 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007089153/227/211.

(070099847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Center Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 101.005.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007089143/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09951. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Elephant Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.007.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089140/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09281. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

S.C.I. H2JT, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4962 Clemency, 17, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg E 3.718.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Armando Monteiro Braz, retraité, né à Ermida/Castro Daire (Portugal), le 7 avril 1948, demeurant à L-4380 Ehlerange, 60, rue d'Esch;

2.- Monsieur Joaquim Monteiro Braz, ouvrier, né à Ermida/Castro Daire (Portugal), le 12 avril 1951, demeurant à L-4962 Clemency, 17, rue de la Montagne;

3.- Monsieur Alcides Monteiro Bras, employé privé, né à Ermida (Portugal), le 12 octobre 1975, demeurant à L-4380 Ehlerange, 60, rue d'Esch.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. H2JT.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Clemency.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par les associés. Pour tout acte de disposition la société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les associés et pour tout acte de gestion courante la société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque associé.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les cent parts comme suit:

1.- Monsieur Armando Monteiro Braz, prénommé, quarante parts sociales	40
2.- Monsieur Joaquim Monteiro Braz, prénommé, quarante parts sociales	40
3.- Monsieur Alcides Monteiro Bras, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Le fonds social de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-) a été mis à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et énumérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (€ 700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège de la société est fixé à L-4962 Clemency, 17, rue de la Montagne.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monteiro Braz, J. Monteiro Braz, A. Monteiro Bras, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7803. — Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007089253/219/67.

(070099852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Société Civile Lerco, Société Civile.

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg E 2.691.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le onze juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Antonio Colapietro, indépendant, demeurant à L-1324 Luxembourg, 10, rue Jean Chalop.

2. Monsieur Mario Colapietro, indépendant, demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee.
3. Monsieur Vittorio Colapietro, indépendant, demeurant à L-2723 Howald, 49, rue Eugène Welter;
4. Monsieur Vito Leoci, indépendant, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, agissant en nom personnel.
5. Monsieur Franco Orsino, indépendant, demeurant à L-8399 Windhof (Koerich), 44, route d'Arlon, agissant en nom personnel.

6. Monsieur Angelo Rossi, demeurant à L-8211 Mamer, 87A, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société civile immobilière SOCIETE CIVILE LERCO, ayant son siège social à L-5423 Ersange, 7, route de Remich, a été constituée suivant acte sous seing privé, en date du 27 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 299 en date du 25 avril 2001.
- que le capital social est fixé à deux mille neuf cent soixante-quatorze virgule soixante-douze euros (2.974,72 €) représenté par cent-vingt parts sociales (120) sans désignation de valeur nominale.
- que chacun des comparants est associé et propriétaire de vingt (20) parts sociales de la prédite société;
- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;
- que l'activité de la société a cessé à compter du 31 janvier 2007 et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée, à compter de ce jour;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social;
- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Colapietro, M. Colapietro, V. Colapietro, V. Leoci, F. Orsino, A. Rossi, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2007. Relation: EAC/ 2007/ 6517. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007089243/203/40.

(070099804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Foyer de la Philatelie, Fondation.

Siège social: Luxembourg, 38, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg G 147.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

	€	€
A. Disponible et réalisable		
a. avoir en CCP	64,98	
b. avoir en crt. BCEE	1.808,18	
c. avoir en compte à terme BCEE	281.977,75	283.850,91
B. Immobilise		
a. Immeuble centre Settegast	27.946,64	
moins amortissement linéaire	-1.863,69	26.082,95
Total de l'Actif		309.933,86
C. Ajustement de l'actif (produits à recevoir)		
a. VDL, avances perçues en trop	638,52	638,52
D. Ajustement de l'actif (charges à payer)		
a. VDL: électricité, eau 10/2006	54,59	
b. VDL: électricité, eau 11/2006	54,59	
c. VDL: électricité, eau 12/2006	54,59	
d. P&T téléphone	26,72	
e. Registre Commerce av. Trommer	13,70	-204,19
Capital 2006		310.368,19

Recettes en 2006		6.423,30
Dépenses en 2006		
a. charges	4.604,09	
b. amortissement	1.863,69	-6.467,78
Excédent des dépenses		44,48

Les soussignés certifient par la présente l'exactitude des données ci-haut.

COMPTE DES PROFITS ET PERTES, EXERCICE 2006

<i>Recettes</i>		€
1. Recettes sur compte à terme		6.223,92
2. Recettes diverses		199,38
		6.423,30
<i>Dépenses</i>		€
1. Ville de Luxembourg:		
a. électricité, eau	1.102,58	
b. impôt foncier	125,60	1.228,18
2. Centre Settegast		2.700,00
3. Chauffage		0,00
4. Enregistrement et divers		341,75
5. Abonnement et communic. téléphoniques		332,94
6. Frais de banque		1,22
		4.604,09
<i>Balance</i>		€
Total des recettes 2006		6.423,30
Total des dépenses 2006		-4.604,09
Excédent des recettes		1.819,21

Les soussignés certifient par la présente l'exactitude des données ci-haut.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007088939/3872/55.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10982. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

British Vita (Lux V) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.614.

Par résolution signée en date du 29 juin 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 1^{er} juillet 2007.

- Nomination de Monsieur Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet au 1^{er} juillet 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088745/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07891. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

KLOOS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Bettembourg,
R.C.S. Luxembourg F 7.323.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Alexandre Kloos, employé privé, demeurant à L-3235 Bettembourg, 32, rue de la Ferme, de nationalité luxembourgeoise
2. Philippe Kloos, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-3273 Bettembourg, 3, rue Louis Pasteur, de nationalité luxembourgeoise
3. Simone Schuh, épouse Kloos, infirmière dipl. demeurant à L-3235 Bettembourg, 32, rue de la Ferme, de nationalité luxembourgeoise
4. Anne Kloos, étudiante, demeurant à L-3235 Bettembourg, 32, rue de la Ferme, de nationalité luxembourgeoise
5. Elisabeth Kloos, étudiante, demeurant à L-3235 Bettembourg, 32, rue de la Ferme, de nationalité luxembourgeoise et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, a été constituée l'association sans but lucratif KLOOS, A.s.b.l.

Dénomination

Art. 1^{er}. Entre les soussignés et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, ainsi que par les présents statuts.

L'association est dénommée KLOOS, A.s.b.l.

Objet

Art. 2. L'association a pour objets:

- de promouvoir l'aérostation, dans toutes ses formes.

L'association est neutre du point de vue philosophique, religieux et politique.

Siège

Art. 3. L'association a son siège à Bettembourg.

Sa durée est illimitée.

Membres

Art. 4. Le nombre des membres est illimité: il ne peut cependant pas être inférieur à trois.

Peut devenir membre toute personne physique qui s'intéresse à l'aérostation et qui est agréée par le conseil d'administration.

La qualité de membre actif est seulement acquise après paiement de la cotisation annuelle.

Tout membre s'engage à se conformer aux présents statuts et à leurs modifications.

Art. 5. La qualité de membre se perd:

- a) par démission écrite au conseil d'administration;
- b) par le non paiement de la cotisation avant écoulement de l'année civile;
- c) par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour motif grave.

Cotisations

Art. 6. La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire.

Elle ne pourra être supérieure à 100,- EUR par an.

Art. 7. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Recettes et dépenses

Art. 8. Les recettes de quelque nature qu'elles soient, seront intégralement versées en caisse et ne pourront jamais être qu'affectées aux dépenses visées votées par le conseil d'administration.

Art. 9. Les dépenses seront votées par le conseil d'administration.

Le caissier gère le capital. Il rédige un rapport pour chaque assemblée générale annuelle, visé par un commissaire aux comptes nommé par l'assemblée générale de l'année précédente.

La décharge du caissier est donnée par l'assemblée générale sur avis du commissaire aux comptes.

Conseil d'administration

Art. 10. Le conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et de 7 membres au plus élus par l'assemblée générale pour un terme de trois ans par les membres présents. Ils sont rééligibles.

Les membres du conseil d'administration choisiront en leur sein un président, un vice-président, un secrétaire, un caissier.

Pour être éligible au conseil d'administration, il faut poser sa candidature par écrit au moins deux jours avant l'assemblée générale (le cachet de la poste faisant foi).

Lorsqu'un membre du conseil d'administration cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le conseil d'administration peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le membre du conseil d'administration ainsi coopté achèvera le mandat de son prédécesseur.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation de son président ou à la demande de trois au moins des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration délibère sur toutes les questions non expressément attribuées à l'assemblée générale.

Il ne pourra valablement délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres.

Toute décision est prise à la majorité absolue des voix. En cas d'égalité des voix celle du président est prépondérante.

Un procès-verbal de chaque réunion est rédigé par le secrétaire. Le procès-verbal est signé par le président et contre-signé par le secrétaire.

Art. 12. L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président ou à défaut du vice-président et du secrétaire ou à défaut du caissier.

Le caissier est toutefois autorisé à régler les factures de l'association jusqu'à concurrence de 500,- (cinq cents) Euros par sa seule signature.

Art. 13. Le conseil d'administration soumettra chaque année à l'approbation de l'assemblée générale un compte de l'exercice écoulé et le budget de l'année à venir.

Assemblée générale

Art. 14. Il doit être tenu au moins une assemblée générale par an, laquelle a pouvoir de délibérer sur tout point intéressant l'association et en particulier sur les points fixés dans l'ordre du jour et exclusivement sur les points suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution.

Art. 15. L'assemblée générale est convoquée par les administrateurs dans les cas prévus dans les statuts, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande. La convocation se fait par écrit et est signalée à tout membre. Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'assemblée. Néanmoins des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, si un cinquième des membres en font la demande par écrit au moins 15 jours avant l'assemblée générale, aucun ajout à l'ordre du jour concernant la modification des statuts ne peut être accueilli.

Art. 16. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal. Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

Art. 17. La modification des statuts ne peut être faite que lors de l'assemblée générale dûment mentionnée dans l'ordre du jour. Cette modification ne peut être adoptée que si l'assemblée réunit les deux tiers des membres et à la majorité des deux tiers des membres actifs.

Art. 18. Les résolutions prises par l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par lettre ordinaire.

Les résolutions seront confinées par le secrétaire de l'association dans un registre spécial tenu à la disposition de tous tiers au siège social.

Les résolutions portant modification des statuts sont publiées au Mémorial C, recueil spécial.

Dissolution

Art. 19. En cas de dissolution les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à un organisme se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel la présente association a été créée.

Fait en autant d'exemplaires que de parties désignées.

Bettembourg, le 25 décembre 2006.

A. Kloos / P. Kloos / S. Kloos-Schuh / A. Kloos / E. Kloos.

Référence de publication: 2007088678/273/105.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03237. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Sanael SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 3.716.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le 13 juin 2007.

Ont comparu:

1. la société MEDICI SA, n° de registre de commerce Luxembourg B 100664 avec siège social au 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette représentée par son administrateur Monsieur Sandro Pica avec adresse professionnelle à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette

et

2. Monsieur Sandro Pica, employé privé, né le 26 mars 1958 à Nocera (Italie) demeurant à L-4398 Pontpierre, 13, Am Armschlag

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présidentes il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: SANAEL SCI.

Art. 2. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II.- Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500 Euros) divisé en cent parts sociales de vingt-cinq (25) EUROS de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- MEDICI SA (quatre-vingt-dix-huit parts)	98 parts
2.- M. Sandro Pica (deux parts)	2 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500 Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III.- Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers ou encore la société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés (dans lesquelles la société détient un intérêt) tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mil sept.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V.- Dissolution et liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Est nommé gérant:

Monsieur Sandro Pica, prèdit.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

C) L'adresse de la société est fixée au 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette.

Dont acte.

Fait et passé à Esch/Alzette, le 13 juin 2007.

MEDICI SA / Sandro Pica

Bureau Comptable et Immobilier / -

Signature / -

Référence de publication: 2007089346/4809/109.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09270. - Reçu 37 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Lux T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 11.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2007089194/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08809. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

GDL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.600.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089403/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Sterling Sub Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.772.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 16 mai 2007 que:

1. Ratification de la nomination de M. Richard Perris, conseiller juridique, né le 8 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 111 Strand, London WC2R 0AG (Royaume-Uni), en remplacement de M. Jeremy Conway, démissionnaire, en date du 20 mars 2007

2. Mme Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

M. Richard Perris, conseiller juridique, né le 8 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 111 Strand, London WC2R 0AG (Royaume-Uni),

M^e Stefan Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et

M^e Delphine Tempé, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société, leurs mandats étant arrivés à échéance;

- la société KPMG AUDIT S.à.r.l., ayant son siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat étant arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007088800/7718/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05202. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Center Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 101.005.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007089145/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09953. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Kollwitz 51 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.691.

EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales que:

ACQUA BLU SRL détient 500 parts sociales de la KOLLWITZ 51 S.à.r.l.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007088750/5878/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Entreprise J.P. Becker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 20.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2007089190/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08813. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.
